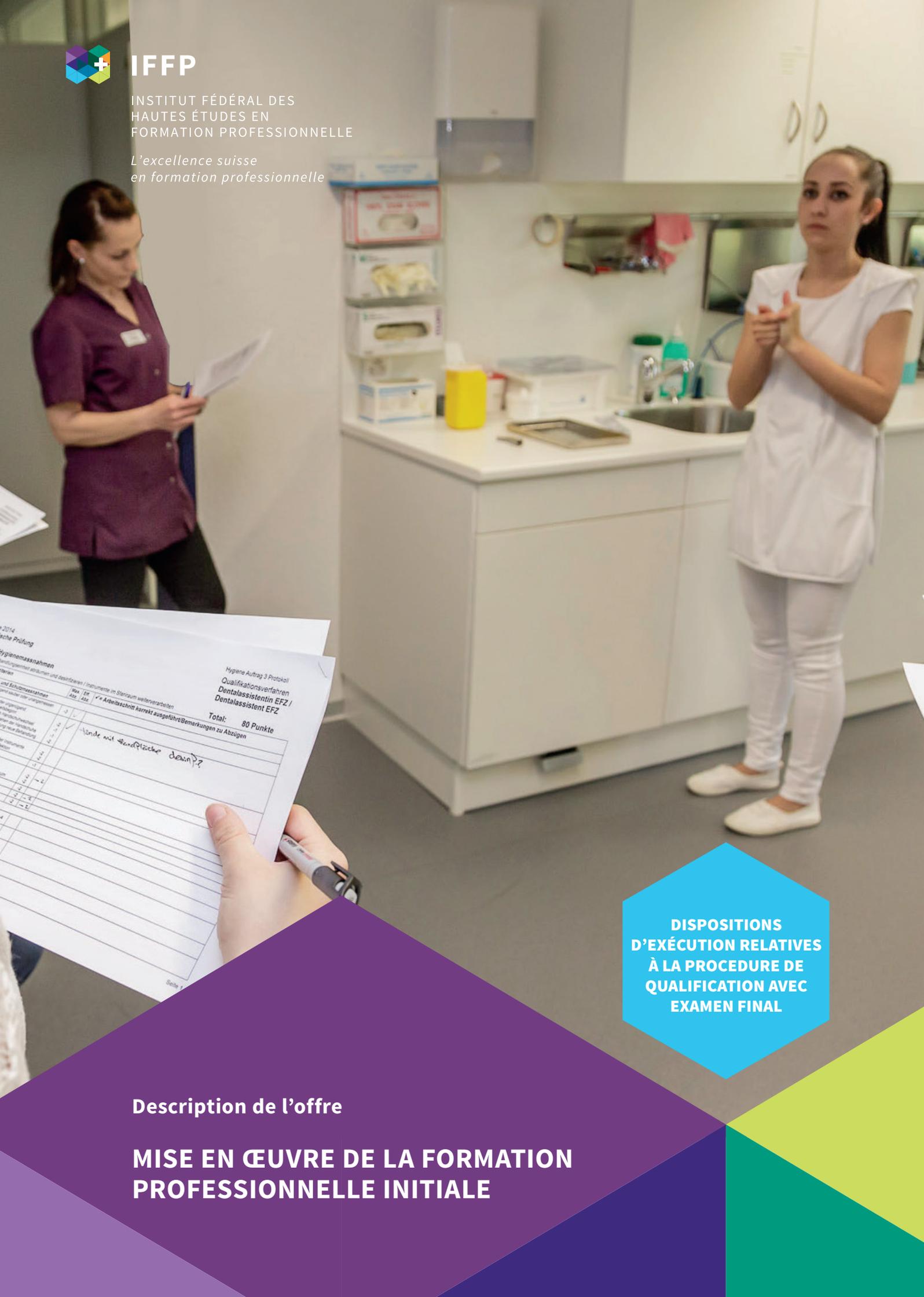




**IFFP**

INSTITUT FÉDÉRAL DES  
HAUTES ÉTUDES EN  
FORMATION PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse  
en formation professionnelle*



**DISPOSITIONS  
D'EXÉCUTION RELATIVES  
À LA PROCÉDURE DE  
QUALIFICATION AVEC  
EXAMEN FINAL**

**Description de l'offre**

**MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE INITIALE**

## Mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Prescriptions sur la formation	Ordonnance sur la formation	Plan de formation	
Planification de la mise en œuvre	Concept d'information et de formation (CIF)		
	Séance d'information		
Documents de mise en œuvre pour les lieux de formation	<b>Entreprises formatrices</b> Programme de formation pour les entreprises formatrices Dossier de formation	<b>Cours interentreprises</b> Programme de formation pour les cours interentreprises	<b>Écoles professionnelles</b> Plan d'études pour les écoles professionnelles Plans d'enseignement
	Dossier de prestations	Rapport de formation	Contrôle de compétence
Documents de mise en œuvre de la procédure de qualification (PQ)	PQ avec examen final		
	Dispositions d'exécution relatives à la PQ avec examen final		
	Documents d'examen		
	Instruments d'évaluation		
Offre pour responsables de la formation professionnelle	Échanges d'expérience	Formation des EXP	

## Vue d'ensemble de l'offre

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final – Offre	Prestations / Délimitations	Groupes cibles	Durée de la prestation de l'IFFP
Accompagnement du groupe de travail procédure de qualification lors de l'élaboration des dispositions d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil dans la définition de la structure et des contenus</li> <li>• Participation aux séances d'élaboration</li> <li>• Feedback au groupe du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail procédure de qualification</li> <li>• CSDPQ</li> </ul>	2 jours de travail

### Description détaillée de l'offre

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final concrétisent les dispositions afférentes de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation. L'objectif est d'obtenir, pour toutes les personnes concernées, une base complète et pertinente qui présente la procédure de qualification avec examen final de manière claire et décrit en détail les domaines de qualification. Les dispositions d'exécution englobent en outre une liste des modèles utilisés dans les différents examens, resp. les différents domaines de qualification.

Les dispositions d'exécution règlementent donc la procédure de qualification avec examen final de manière exhaustive. Avant édicition, elles sont soumises à un examen de cohérence avec les bases légales et d'éventuelles directives supplémentaires du SEFRI. Dans ce contexte, elles sont soumises pour prise de position à la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation du métier concerné (CSDPQ). Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final sont édictées par l'organisation du monde du travail (OrTra).

### Avantages

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final garantissent une base uniforme et comparable des examens au niveau national. Elles sont utilisées par les organes d'examens des cantons pour organiser les examens et par les auteur-e-s pour élaborer les documents d'examen. Elles fournissent par ailleurs une vue d'ensemble détaillée de la procédure de qualification avec examen final à toutes les personnes concernées (candidat-e-s, responsables de la formation professionnelle et autres personnes intéressées).

### Critères de qualité

En fournissant cette prestation, nous nous basons sur les critères de qualité suivants :

- **Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final sont conformes aux dispositions légales.**  
Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final satisfont aux exigences de la LFPr, de l'OFPr, de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation de la profession concernée ainsi que d'éventuelles directives supplémentaires du SEFRI.
- **Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final sont élaborées sur la base du modèle de référence du SEFRI.**  
Le SEFRI met un modèle de référence à la disposition des OrTra sur son site internet. La structure spécifique à la profession et les indications détaillées relatives aux différents domaines de qualification peuvent être adaptées directement dans le document. L'utilisation du modèle du SEFRI garantit que tous les aspects principaux sont réglés.
- **Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final contiennent, en annexe, une liste de tous les documents nécessaires et utiles à l'élaboration, à l'organisation et à l'évaluation des examens.**  
Seule l'énumération exhaustive des documents nécessaires garantit un déroulement valable et fiable de la procédure de qualification.

- **Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final sont compréhensibles et précises.**

Un contenu clair et compréhensible facilite la mise en œuvre de la procédure de qualification avec examen final. L'utilisation uniforme de la terminologie contribue également à la compréhension et facilite le travail des personnes concernées.

## Conditions cadres

### Conditions préalables

Le plan de formation et l'ordonnance sur la formation sont édictés. Le mandat d'élaboration des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final a été confié par l'OrTra. La CSDPQ est informée.

### Forme et durée

En règle générale, l'IFFP accompagne une personne ou un groupe de travail délégué par l'OrTra dans l'élaboration des dispositions d'exécution. Durant cette phase, l'IFFP en vérifie l'exactitude sur le fond et la forme. **L'IFFP dispose à cet effet de deux jours de travail financés par la Confédération, répartis en général sur un laps de temps assez long.**

## Indications supplémentaires / déroulement

### Planification et préparation

La première étape consiste à planifier le processus dans son entier avec le mandant, c'est-à-dire l'OrTra. Il est important que la CSDPQ participe à la planification détaillée, étant donné qu'elle prend position sur les dispositions d'exécution. Lors de la planification de l'ensemble du processus, il est recommandé d'aborder déjà les données-clés des examens finaux et de thématiser les défis éventuels. S'il s'avérait que certains points sont erronés ou contradictoires dans les

prescriptions sur la formation, la personne représentant le canton au sein de la commission CSDPQ est sollicitée et les contradictions seraient clarifiées avant le début des travaux avec le groupe de travail.

Les chef-fe-s expert-e-s des différentes régions d'examen participent à l'élaboration des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final. Dans le cas où l'OrTra délègue une personne pour ce travail, les attentes des régions d'examen doivent être prises en compte par d'autres moyens.

## Elaboration

Lors de la première séance, le/la responsable de projet de l'IFFP s'assure que les données-clés (table des matières des dispositions d'exécution) sont définies et qu'une vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final est disponible (établie sur la base du modèle du SEFRI). Il/elle veille à ce que les dispositions d'exécution ne contiennent que des éléments juridiquement contraignants qui sont également présents dans les documents de niveau supérieur (par ex. la pondération des différents points d'appréciation).

Une fois que la CSDPQ a approuvé la table des matières et la vue d'ensemble de la procédure de qualification, les différents chapitres des dispositions d'exécution peuvent être élaborés. Selon le déroulement des travaux, le/la responsable de projet IFFP participe aux séances ou donne des retours écrits sur les textes élaborés.

Les points suivants doivent être pris en compte lors de la description des domaines de qualification : structure homogène des descriptions, utilisation cohérente des termes par rapport aux prescriptions sur la formation, indications claires et sans ambiguïté sur l'organisation du ou des examens, liste exhaustive des annexes.

## Projets de référence

**Laborantin en physique/Laborantine en physique CFC** : dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

Mandante : Arbeitsgemeinschaft der Lehrmeister von Physiklaboranten (AGLPL), 2016

**Electronicien/Electronicienne CFC** :

dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

Mandante : Verband Schweizerischer Radio-, TV- und Multimediafachhandel (VSRT), 2016

## Contact

**Jean-Pierre Perdrizat**

Responsable national du Centre pour le développement  
des métiers

Téléphone +41 58 458 22 53

[zfb@iffp.swiss](mailto:zfb@iffp.swiss)

**Rolf Felser**

Responsable de domaine

Téléphone +41 58 458 28 69